



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 148 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2014/15	70 338 600 dollars
Dépenses de 2014/15	66 483 500 dollars
Solde inutilisé de 2014/15	3 855 100 dollars
Crédit ouvert pour 2015/16	67 157 000 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^a	66 354 700 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16	802 300 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	85 593 300 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	82 857 500 dollars

^a Montant estimatif au 31 janvier 2016.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 72, 73, 78, 80, 81, 83, 86, 88 et 89, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 2 681 800 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

2. À l'occasion de l'examen du financement de la BSLB, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 19 avril 2016. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la BSLB est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général se trouvent dans ses rapports correspondants (voir A/70/803 et A/70/742).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Par sa résolution 68/284, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 70 338 600 dollars (montant net : 64 120 300 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 66 483 500 dollars (montant net : 60 493 700 dollars), laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 3 855 100 dollars (montant net : 3 626 600 dollars), soit 5,5 % du montant du crédit ouvert. Les écarts sont analysés à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/70/609).

4. Le solde inutilisé tient essentiellement au fait que les dépenses afférentes au personnel civil ont été inférieures de 3 852 700 dollars (8,6 %) aux prévisions, montant qui se décompose comme suit : 2 266 700 dollars (10,2 %) au titre du personnel recruté sur le plan international, 1 312 800 dollars (6,1 %) au titre du personnel recruté sur le plan national et 273 200 dollars (23,4 %) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Cette sous-utilisation des crédits résulte des éléments suivants :

a) Pour le personnel recruté sur le plan international : la réduction, décidée par la Commission de la fonction publique internationale, du coefficient d'ajustement applicable, qui a été en moyenne de 44,8 %, alors que le budget prévoyait un ajustement de 64,8 %;

b) Pour le personnel recruté sur le plan national : l'incidence favorable de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, le taux de change effectif moyen s'étant établi à 0,834 dollar pour un euro, alors que le budget tablait sur un taux de 0,736, partiellement contrebalancée par le fait que le taux effectif de

vacance des postes d'agent recruté sur le plan national a été inférieur aux prévisions (3,9 % contre 6 %);

c) Pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) : le taux effectif de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international, qui s'est élevé à 60 %, alors que le budget prévoyait un taux de 30 %; les dépenses communes de personnel, qui ont été moins importantes que prévu pour le personnel recruté sur le plan international; l'incidence favorable de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro.

5. Le Secrétaire général indique que les crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles ont été totalement utilisés et que cette utilisation résulte du fait que les dépenses engagées au titre de certaines catégories ont été pour certaines supérieures et pour d'autres inférieures aux prévisions. Les dépenses ont été plus élevées que prévu aux rubriques suivantes : a) consultants (156 300 dollars ou 31,8 %), en raison de dépenses imprévues consécutives au recrutement d'un consultant chargé de préparer, au titre d'un projet pilote, l'exercice de classement des emplois du personnel, et du coût plus important qu'envisagé des services d'ingénieurs-conseils fournis dans le cadre d'une étude sur les solutions durables de gestion des déchets solides; b) voyages (56 800 dollars ou 5,7 %), du fait du nombre plus élevé que prévu des demandes de voyages à des fins autres que la formation, notamment les ateliers relatifs à Umoja et aux services partagés. Ce dépassement des crédits a été en partie compensé par le fait que les dépenses relatives aux services médicaux ont été moindres que prévu (280 600 dollars ou 79,9 %) en raison principalement du faible nombre de médecins-conseils qualifiés maîtrisant l'anglais et des retards dans le règlement des frais de gestion des entrepôts médicaux et des stocks.

6. Le Secrétaire général précise que les écarts constatés aux rubriques installations et infrastructures (410 200 ou 5,7 %), communications (4 175 100 dollars ou 59,5 %), informatique (3 290 400 dollars ou 41,3 %), et fournitures, services et matériel divers (561 500 dollars ou 60,6 %), sont essentiellement imputables au fait que les montants correspondants ont été constatés à des rubriques différentes de celles où ils avaient été inscrits, en raison du reclassement de certains coûts dans le cadre d'Umoja. Il ajoute qu'il n'a pas été nécessaire de procéder à des réaffectations de ressources entre catégories de dépenses pendant l'exercice.

7. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

Appui aux missions autres que les opérations de maintien de la paix

8. Comme il est indiqué à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/70/609), la valeur de remplacement du matériel issu des stocks pour déploiement stratégique transféré aux missions de maintien de la paix, aux missions politiques spéciales et aux autres entités pour l'exercice 2014/15 se monte à 5 976 000 dollars, répartis comme suit : Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (127 100 dollars); Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (3 447 500 dollars); Mission d'appui des Nations Unies en Libye (1 400 dollars); Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement

du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne (2 600 dollars); Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (64 700 dollars); Bureau de la coordination des affaires humanitaires (4 500 dollars); Siège de l'Organisation des Nations Unies (2 000 dollars); Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (2 326 200 dollars).

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2016, le montant brut des dépenses engagées au titre de l'exercice 2015/16 s'établissait à 40 908 200 dollars, contre des crédits d'un montant brut de 67 157 000 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 66 354 700 dollars, laissant un solde inutilisé de 802 300 dollars. Au 1^{er} mars 2016, le solde de trésorerie, comprenant une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 16 789 000 dollars, était de 37 000 000 dollars (y compris des fonds en espèces réservés au titre des stocks stratégiques pour déploiement rapide).

10. Le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau récapitulant les taux d'occupation des postes de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (voir tableau 1).

Tableau 1

Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 : ressources humaines au 31 janvier 2016

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
BSLB et centre informatique de Valence (Espagne), unités hébergées non comprises			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	82	76	7,3
Personnel recruté sur le plan national	287	270	5,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	16	14	12,5
Personnel recruté sur le plan national	19	15	21,0
Unités hébergées			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	43	35	18,6
Personnel recruté sur le plan national	5	5	–
Total BSLB et centre informatique de Valence (Espagne), unités hébergées comprises			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	125	111	11,2
Personnel recruté sur le plan national	292	275	5,8

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	16	14	12,5
Personnel recruté sur le plan national	19	15	21,05

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Étude d'ensemble sur l'implantation du Centre de services mondial dans deux lieux

11. Dans sa résolution 69/309 sur le financement de la BSLB, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 5 de sa résolution 67/288 et a de nouveau demandé au Secrétaire général de présenter une étude d'ensemble sur l'implantation du Centre de services mondial dans deux lieux. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général expose les résultats de cette étude d'ensemble dans l'encadré qui suit le paragraphe 7 du projet de budget (A/70/779). Le Comité consultatif s'est également fait communiquer une copie de l'étude.

12. Les informations générales présentées dans le rapport sur l'exécution du budget et dans l'étude elle-même retracent l'origine et l'évolution de la BSLB et du centre de Valence et exposent les arguments techniques concernant les risques liés au regroupement sur un site unique de l'infrastructure informatique. Selon l'étude, la double implantation de l'infrastructure informatique est une mesure d'atténuation des risques indispensable à la reprise après sinistre et à la continuité des opérations. Elle est nécessaire pour garantir la résilience de l'Organisation et pour protéger les systèmes de télécommunication, les bases de données et les progiciels intégrés d'une importance cruciale contre les risques d'interruption ou de défaillance catastrophique sur un seul site. On peut également lire dans l'étude que les deux sites du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Brindisi et à Valence sont jumelés et opèrent de façon totalement intégrée, constituant un centre opérationnel constamment actif, la charge de travail étant répartie sur les deux sites simultanément. Par ailleurs, un dispositif de basculement automatique a été mis en place et les services sont échelonnés pour parer à toute éventualité, y compris à la perte d'un site, et peuvent absorber l'impact d'une telle perte, le centre de données assurant la continuité des services de production.

13. L'étude indique également que le centre de Valence est chargé des technologies de l'information et des communications et sert uniquement à ces fins. Sur ce point, le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a déclaré qu'il n'était pas envisagé d'étendre des fonctions du Centre de services mondial autres que celles relatives à l'informatique et aux communications, dont l'extension a été déjà approuvée par l'Assemblée générale (voir A/68/727, sect. V.A; voir également A/68/782/Add.8, par. 14). Il explique que la BSLB embrasse trois domaines fonctionnels – la logistique, l'informatique et les services de l'appui à la Base – et

que la double implantation géographique (Brindisi et Valence) est limitée aux fonctions informatiques. **Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif constate que la portée et l'ampleur des fonctions devant être exécutées à Brindisi dans le cadre de la proposition initiale de restructuration de la BSLB en Centre de services mondial, qui prévoyait l'intégration de diverses fonctions administratives (administration du personnel, finances et budget), se trouvent considérablement réduites.**

14. Dans le projet de budget, le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice 2015/16, le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications a achevé sa restructuration, notamment l'unification des quatre sections jumelles à Brindisi et à Valence, ce qui a abouti à la mise en place d'un service unique des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et d'équipes uniques pour chacune des quatre sections du Service (Section des systèmes d'information géospatiale, Section de l'appui au centre informatique, Section de l'appui aux infrastructures technologiques et Section de l'appui aux réseaux) (voir A/70/779, par. 38, et sect. V.B).

15. **Tout en reconnaissant que le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ainsi que les centres de données qu'il administre doivent être déployés en deux endroits distincts en raison des impératifs techniques de redondance et d'atténuation des risques liés à une implantation unique, et qu'il est nécessaire qu'un seul service gère les deux sites informatiques jumelés à Brindisi et à Valence dont les sections sont unifiées, le Comité consultatif estime qu'un tel dispositif présente des difficultés sur le plan de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement et peut également avoir des répercussions en matière financière et de gestion des ressources humaines.** Ainsi, il est notamment nécessaire de préciser les chaînes de responsabilité et les procédures permettant d'assurer les contrôles de la direction et les contrôles internes sur les deux sites. Par ailleurs, sachant qu'un grand nombre de fonctionnaires du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications relèvent de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, les procédures de transfert de postes/emplois et de personnel entre les deux sites devraient également être définies, tout comme les procédures de recrutement et les incidences budgétaires résultant de la différence des barèmes relatifs aux dépenses de personnel et des dépenses supplémentaires liées aux mouvements de personnel et à la conduite des activités sur les deux sites. Le Comité souligne également qu'il est nécessaire de continuer à assurer la cohérence et la complémentarité des efforts et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements entre les structures organisationnelles des deux sites.

16. **Le Comité consultatif juge que l'étude présentée dans le projet de budget, où les questions susmentionnées ne sont pas abordées, est incomplète. Le Comité souligne qu'il est nécessaire de donner à l'Assemblée générale des informations transparentes et exhaustives sur les incidences de la double implantation du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, notamment en matière financière, budgétaire et de gestion des ressources humaines. En conséquence, il recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'approfondir son analyse en l'étendant à toutes les questions pertinentes et de présenter une étude d'ensemble révisée sur la double implantation du Service dans son prochain projet de budget (voir ci-après, par. 80).**

17. Sachant que le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications est déjà déployé en un service unique doté de sections unifiées en deux endroits, et en attendant que l'étude d'ensemble révisée soit présentée, le Comité consultatif souligne qu'il est nécessaire que toutes les décisions relatives aux besoins opérationnels du Service soient prises en totale conformité avec l'ensemble des règles et règlements applicables de l'Organisation. Le Comité insiste également sur le fait que ces décisions doivent être consignées et être présentées, ainsi que les éventuelles dépenses engagées, dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant.

18. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport, tout en recommandant l'approbation de la proposition du Secrétaire général tendant à l'unification des sections jumelles à Brindisi et à Valence, il a rappelé que celui-ci avait l'obligation de soumettre une proposition et d'obtenir l'approbation de l'Assemblée générale s'agissant du transfert de tout poste ou emploi de Brindisi à Valence et vice-versa, et insisté sur la nécessité de faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources au titre des voyages (A/69/839/Add.9, par. 34).

B. Structure et présentation

19. Dans son rapport précédent, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer d'indiquer la localisation des postes sur l'organigramme de la BSLB et de lui présenter dans les prochains projets de budget une ventilation des ressources et dépenses nécessaires pour Brindisi et Valence, l'objectif étant d'améliorer la transparence et de faciliter l'examen par l'Assemblée des propositions budgétaires et des rapports sur l'exécution du budget de la BSLB (ibid.). L'Assemblée a fait siennes les recommandations du Comité dans sa résolution 69/309. **Le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général n'ait pas entièrement donné suite à la demande de l'Assemblée. Le Comité compte que le Secrétaire général communiquera les informations demandées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

C. Désignation du centre de Valence

20. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a rappelé les circonstances de la création du centre de Valence ainsi que les décisions prises jusqu'à présent au sujet des fonctions de celui-ci (voir A/69/839/Add.9, par. 56 et 57; voir également A/67/780/Add.10, par. 26 à 31). Relevant que le centre de Valence avait été désigné sous différentes appellations et estimant qu'il était nécessaire de retenir une désignation cohérente, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, pour examen, des propositions de désignation officielle qui rendent compte de ses fonctions dans le domaine de l'informatique et des communications. Comme suite à cette recommandation, qui a été approuvée par l'Assemblée, le Secrétaire général propose que le site de Valence soit désigné par l'expression « Centre de services mondial-Valence » et le site de Brindisi par « Centre de services mondial-Brindisi », et que les deux sites soient appelés « Centre de services mondial », expression désignant un ensemble unique et intégré de prestation de services et d'appui informatiques et logistiques (A/70/779, par. 42). **Le Comité considère que la proposition du Secrétaire général prête à confusion en**

ce qu'elle semble laisser entendre qu'il existe deux centres de services mondiaux. Au surplus, le titre proposé ne répond pas à l'exigence que la désignation rende compte des fonctions du centre de Valence dans le domaine de l'informatique et des communications.

D. Objectifs et résultats attendus

21. Le Secrétaire général indique que, conformément à l'objectif ultime envisagé pour la stratégie globale d'appui aux missions, la BSLB avait été transformée en Centre de services mondial qui doit assurer la gestion opérationnelle des services informatiques et des services de communication, de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale, et veiller à la prestation des services d'appui, notamment les services géospatiaux, aux missions tout au long du mandat de celles-ci. Il précise que le projet de budget pour l'exercice 2016/17 prend en compte plusieurs activités importantes, notamment : la poursuite de la mise en place du système de gestion de la chaîne d'approvisionnement; la centralisation des services d'information géospatiale; l'optimisation des capacités et de la performance propres aux infrastructures qui assurent les connexions avec les bureaux hors Siège; l'expansion du réseau Umoja et de l'infrastructure d'appui aux technologies de l'information et des communications; le renforcement des capacités d'appui à distance aux missions dans le domaine informatique; la réduction globale du niveau des infrastructures informatiques en place dans les missions (voir A/70/779, résumé). Il ajoute qu'à ce stade, la BSLB n'étendra pas aux petites missions le système des services partagés en ce qui concerne l'administration des finances, des ressources humaines et des achats (ibid., par. 51; voir également ci-après, par. 57).

22. La BSLB comprend : a) un Bureau du Directeur; b) trois secteurs fonctionnels (Service de l'appui à la Base, Service de la logistique, Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications); c) trois unités hébergées, qui continuent de rendre compte aux bureaux du Siège dont elles relèvent, au Département des opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général propose plusieurs modifications touchant à l'organisation et aux ressources humaines pour 2016/17. On trouvera, aux paragraphes 72 à 89, les recommandations du Comité consultatif sur les propositions spécifiques relatives aux postes/emplois et aux dépenses opérationnelles.

Bureau du Directeur

23. Le Bureau du Directeur comprend : les collaborateurs directs du Directeur; la Section des finances et du budget; le Groupe de la gestion des marchés des missions; le Bureau régional de la sécurité aérienne; le Bureau des services de sécurité; le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions. Le Secrétaire général propose d'apporter, au tableau d'effectifs du Bureau, les changements suivants : a) transformation du poste de directeur adjoint (D-1) en poste de chef du Service de la logistique (D-1); b) transfert d'un poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Valence au Bureau des services de sécurité à Brindisi et transformation en poste de chef de la sûreté et de la sécurité des centres de Brindisi et de Valence; c) transfert à Valence d'un poste d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau des

services de sécurité; d) transfert, et transformation en poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national), d'un poste d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau des services de sécurité à la Section des ressources humaines au sein du Service de l'appui à la Base (voir ci-après, par. 25, 74, 75, 77 et 78).

Service de la logistique

24. Le Secrétaire général explique que le Service de la logistique a pour priorités essentielles de poursuivre la mise en œuvre des projets de gestion de la chaîne d'approvisionnement¹, la mise hors service et la suppression du système Galileo, ainsi que l'acquisition, la planification et l'harmonisation, à l'échelle mondiale, des fonctions centralisées de gestion des avoirs. Le Service de la logistique assurera en outre notamment la direction du projet de centralisation des processus de stockage dans les missions et la supervision des grands projets d'ingénierie en coopération avec le Département de l'appui aux missions et avec les missions. Le Secrétaire général propose de renforcer le Bureau du Chef du Service de la logistique et de restructurer le Service autour de quatre nouvelles unités organisationnelles : a) la Section de la gestion des biens et des ressources; b) la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement; c) le Centre stratégique des opérations aériennes; d) le Centre des normes et études techniques (voir A/70/779, par. 12 à 17).

25. Pour le Bureau du Chef du Service de la logistique, le Secrétaire général propose d'apporter les changements suivants au tableau d'effectifs et à l'organisation : a) transformation du poste de directeur adjoint (D-1) du Bureau du Directeur de la BSLB en poste de chef du Service de la logistique (D-1), dont le titulaire assurera la direction des quatre unités administratives susmentionnées et combinera des fonctions liées à la chaîne logistique et à la fourniture de services (voir ci-dessus, par. 24, et ci-après, par. 74 et 75); b) reclassement du poste de chef de la logistique (P-5) en poste de logisticien (hors classe), dont le titulaire sera chargé d'apporter un appui administratif au nouveau Chef du Service de la logistique (D-1); c) création d'un Groupe de la planification et des opérations, doté de quatre postes (1 poste d'agent du Service mobile de la classe 6, 1 poste d'agent du Service mobile de la classe 5 et 2 postes d'agent des services généraux de la classe 6) transférés d'autres sections du Service de la logistique, et chargé d'assurer l'interface et la coordination avec le Siège et les missions lors du lancement et de la liquidation des missions.

26. Le Secrétaire général propose de doter la nouvelle Section de la gestion des biens et des ressources de trois groupes (Groupe de la gestion des biens, Groupe de la gestion du matériel et Groupe des stocks pour déploiement stratégique), comprenant 23 postes transférés de la Section de la gestion des biens, de la Section de la gestion du matériel et du Bureau du Chef du Service de la logistique. Il est proposé que la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement se compose de cinq groupes (Groupe des services centraux d'entreposage et de distribution, Groupe des services centraux d'entretien et de réparation, Groupe du contrôle des mouvements, Groupe de la réception et de l'inspection et Groupe de la manutention du matériel) et soit dotée de 87 postes (5 postes faisant l'objet d'un recrutement

¹ Le Comité consultatif revient plus en détail sur l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (voir A/70/742).

international et 82 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) par le regroupement de la Section des services d'entreposage et de distribution, de la Section des services centraux d'entretien et de réparation et de la Section des opérations logistiques.

Centre stratégique des opérations aériennes

27. Le Secrétaire général indique que le Centre stratégique des opérations aériennes assurera le contrôle opérationnel des transports aériens stratégiques en coordonnant et en supervisant de façon centralisée les mouvements aériens effectués hors de la zone des missions et entre les missions, se servant pour cela d'un outil de suivi par satellite en temps réel (A/70/779, par. 16).

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, comme suite à la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes au paragraphe 194 de son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15 (A/70/5 (Vol. II), chap. II), le Centre stratégique des opérations aériennes avait procédé à une analyse comparative des coûts des transporteurs aériens commerciaux du Département de l'appui aux missions et des opérateurs aériens du Programme alimentaire mondial sur la période 2014/15. Cette analyse a été transmise à la Section des transports aériens du Département pour servir lors de la planification et de l'examen des propositions d'attribution de marchés à l'avenir. Après avoir analysé les données recueillies, le Centre stratégique a commencé à mettre en œuvre certaines mesures, notamment : a) le recours, dans le cadre des appels d'offres, à la procédure d'invitation à soumissionner pour le gros des besoins aériens du Département, et le passage d'un système d'heures de vol non garanties à un régime prévoyant un certain nombre d'heures garanties, réduisant ainsi le risque porté par les prestataires et les coûts correspondants dans les offres; b) l'appréciation du rendement du carburant et des coûts des carburants, dans le cadre de l'évaluation technique et commerciale des offres.

29. Le Comité consultatif s'est enquis des mesures prises pour remédier au manque de respect des procédures relatives à la communication des demandes d'autorisation de vol et des données à l'issue des vols au Centre stratégique ou à la Division du soutien logistique, que le Comité des commissaires aux comptes avait relevé dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour 2014/15 (ibid., par. 99 à 104). Il a été informé que les directives arrêtées le 9 juillet 2010 avaient été rappelées à toutes les missions en août 2015, mais qu'aucune amélioration notable n'avait été observée dans le respect des règles par les missions. **Le Comité consultatif est préoccupé par l'absence persistante de progrès dans l'amélioration de la performance et de l'efficacité des activités du Centre stratégique (voir A/69/839/Add.9, par. 30 et 31). Le Comité estime qu'il est nécessaire d'évaluer le rôle, les fonctions et les produits du Centre stratégique ainsi que son incidence sur le plan de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des opérations aériennes des missions par rapport aux ressources affectées à son fonctionnement, compte tenu également des investissements consentis pour le mettre en place et le développer et notamment l'équiper de moyens technologiques. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une telle évaluation et de lui rendre compte des résultats dans son prochain rapport.**

30. Sur ce sujet, le Comité consultatif rappelle que, dans ses précédents rapports sur les questions concernant les opérations de la paix en général (A/69/839) et sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/69/874), il a également souligné qu'il fallait préciser les fonctions et attributions respectives des différentes entités participant à la gestion des opérations aériennes pour les missions, dont le Centre stratégique des opérations aériennes, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, qui fait partie du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), et la Section des transports aériens, qui dépend de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions au Siège. Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général.

Centre des normes et études techniques

31. Le Secrétaire général fait état d'une augmentation considérable de l'appui apporté aux missions dans un certain nombre de domaines – génie environnemental, gestion des déchets, gestion des ressources en eau, élaboration de cahiers des charges pour les contrats-cadres mondiaux et le démarrage des missions, et encadrement des projets appuyés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Il propose de réaffecter le poste de chef du Groupe des stocks pour déploiement stratégique (P-4) du Bureau du Chef du Service de la logistique et de le transformer en poste d'ingénieur écologue (P-4) dans le Groupe de la conformité des projets de génie environnemental (voir A/70/779, par. 88).

32. En réponse à une de ses questions, le Comité consultatif a été informé que toutes les grandes activités environnementales lancées pour soutenir les missions sur le terrain avaient été menées à bien. Il a également reçu une mise à jour de l'état d'avancement par mission du plan d'action environnementale mentionné au chapitre V.A du projet de budget (voir annexe I). **Le Comité consultatif note les progrès réalisés et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans cette voie.** Ses autres observations sur les questions environnementales figurent dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général.

Reconstitution des stocks pour déploiement stratégique

33. Dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour 2014/15, le Comité des commissaires aux comptes a noté que ses constatations concernant l'ancienneté des contenus des stocks pour déploiement stratégique (SDS), ainsi que la quantité d'articles dont la comptabilisation en pertes était proposée et le nombre d'articles périmés conservés dans les stocks, mettaient en lumière la nécessité de veiller à ce que la composition des stocks pour déploiement stratégique soit soumise à un système d'examen et de rotation plus efficace et de renforcer l'application par les missions de la politique de gestion centralisée de leurs avoirs (voir A/70/5 (Vol. II), chap. II, par. 60 à 66; voir également A/69/5 (Vol. II), par. 322 et 323).

34. Le Secrétaire général indique qu'au moment où la responsabilité de la gestion des stocks pour déploiement stratégique a été transférée de la Division du soutien logistique du Siège à la BSLB au cours de l'exercice 2012/13, des quantités considérables d'articles et de matériel (représentant une valeur d'environ 42 millions de dollars) ne correspondaient plus à la composition la plus récente des stocks pour déploiement stratégique ou comptaient des éléments considérés comme

potentiellement obsolètes. Il indique aussi que la BSLB dresse chaque année des inventaires des stocks, qu'elle collabore activement avec les missions sur le terrain pour que les biens et le matériel ayant encore une vie utile soient utilisés, et qu'elle est parvenue à ramener de 42 millions à 5 millions de dollars la valeur des stocks inutilisés. Le Secrétaire général dit qu'il procède à la comptabilisation en pertes de biens et de matériel déclarés obsolètes, pour une valeur de 5 millions de dollars, conformément à la politique en matière de reconstitution des stocks énoncée dans son rapport sur le concept de stocks pour déploiement stratégique (voir A/56/870, par. 24 à 27) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/292. Il propose de demander des ressources au titre de la reconstitution des stocks pour déploiement stratégique dans les projets de budget de la BSLB couvrant deux exercices, à raison de 2,5 millions de dollars par exercice, en commençant par l'exercice 2016/17 (voir A/70/779, par. 18 à 20).

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les stocks pour déploiement stratégique obsolètes seraient comptabilisés en pertes conformément à la Règle de gestion financière 105.23 (vente et autres modalités de disposition des biens) et que la plupart des biens seraient mis en vente. Cependant, l'ONU avait signé des certificats d'utilisateur final² pour quelques biens, de sorte que les biens en question seraient détruits.

36. Le Comité consultatif a demandé et obtenu un état détaillé des biens et équipements obsolètes à passer par profits et pertes (voir annexe II). Il a été informé que, conformément à la politique applicable aux stocks pour déploiement stratégique, qui stipule que les articles conservés en rayon doivent être neufs, les articles à comptabiliser en pertes n'avaient jamais servi. Ils étaient passés en pertes parce qu'ils ne correspondaient plus à la composition des stocks ou n'étaient plus considérés comme essentiels pour le démarrage ou l'intensification des opérations de maintien de la paix étant donné qu'ils avaient été remplacés par du matériel ou des technologies plus récents, ou qu'ils n'étaient plus disponibles, étaient dépassés ou n'étaient plus produits et/ou suivis par le fabricant. Le Comité note que la ventilation des stocks pour déploiement stratégique obsolètes fait apparaître un large éventail d'articles dans les catégories communications, génie, informatique, fournitures médicales et transports. Les articles à passer par profits et pertes les plus coûteux à l'achat comprennent entre autres les installations d'aérodrome, le matériel radio, les logements, le matériel de génie, le matériel de manutention, les véhicules légers et les remorques. En outre, dans certains cas, les articles d'une valeur d'achat d'un montant supérieur à 500 000 dollars n'ont pas été séparés et sont regroupés sous la rubrique Divers sans plus de précision. De plus, la valeur d'achat totale des articles obsolètes est inscrite à 5,6 millions de dollars, alors que le projet de budget indique une somme de 5 millions de dollars.

37. Le Comité consultatif s'inquiète de la gestion déficiente des stocks pour déploiement stratégique, qui a entraîné une perte de 5 millions de dollars en matériel et stocks obsolètes. Il estime qu'avant toute reconstitution des stocks obsolètes, il faut fournir des détails supplémentaires à l'Assemblée générale sur l'inventaire des articles proposés pour comptabilisation en pertes, ainsi que des

² Le Comité a été informé que le certificat d'utilisateur final concernait certains équipements/articles considérés comme ayant un caractère sensible (par exemple véhicules blindés, instruments de vision nocturne) soumis à restrictions au moment de l'achat pour éviter qu'ils ne tombent aux mains de certaines parties (États soumis à un embargo ou groupes rebelles) lors de leur cession.

explications sur la façon dont des articles tels que les véhicules et remorques ont pu devenir obsolètes sans avoir jamais été utilisés. L'Assemblée devrait également disposer d'une évaluation indépendante du processus d'examen et de rotation des stocks pour déploiement stratégique, ainsi que l'assurance que les procédures, politiques et contrôles internes requis sont maintenant en place et sont dûment appliqués de manière à garantir que les stocks ne sont pas sous-utilisés et tournent correctement et à éviter ces comptabilisations en pertes à l'avenir. Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de demander au Bureau des services de contrôle interne un audit couvrant les questions susmentionnées, et de lui rendre compte des conclusions de cet audit dans son prochain rapport sur la BSLB (voir par. 88 ci-après).

38. Au paragraphe 20 du projet de budget, il est indiqué que, pour réduire le risque que des stocks pour déploiement stratégique ne deviennent obsolètes à l'avenir, la BSLB a établi, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions, des procédures qui prévoient de faire intervenir une fonction d'information centralisée avant toute opération d'achat envisagée par une mission sur le terrain. **Le Comité consultatif est d'avis que cette politique de centralisation devrait être appliquée pour s'assurer que les stocks tournent et que les risques d'obsolescence sont réduits au minimum.**

39. Le Comité consultatif rappelle qu'en réponse à l'une de ses recommandations (voir A/68/782/Add.8, par. 39), le Secrétaire général a indiqué dans le projet de budget pour 2015/16 que l'examen du volume et de la composition des stocks pour déploiement stratégique était en cours et qu'une mise à jour de la composition et des quantités serait fournie à la fin de l'examen (voir A/69/733/Rev.1, chap. V.A. et A/69/839/Add.9, par. 75 et 76). Le Comité note toutefois que le document budgétaire contient peu d'informations au sujet de l'examen et de ses résultats. Ayant demandé des précisions sur l'état d'avancement de l'examen susmentionné, il a été informé que la BSLB procède actuellement au recrutement d'un consultant extérieur qui examinera le processus et formulera des recommandations indépendantes sur la composition, la gouvernance de la rotation des stocks. **Le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de recourir à un consultant extérieur pour l'examen susmentionné. Il considère que les questions touchant la composition, la gouvernance et la rotation des stocks relèvent des fonctions essentielles de la BSLB. Qui plus est, compte tenu du fait que le concept de stocks pour déploiement stratégique date de 2002, le Comité est d'avis qu'à ce stade, les compétences internes devraient avoir été pleinement développées en interne dans le cadre de l'exécution des tâches courantes de la BSLB (voir par. 83 ci-après)³.**

40. Le Comité consultatif note que le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Service de la logistique pour 2016/17 comprend un produit dénommé « Examen annuel de la composition des stocks pour déploiement stratégique en vue de répondre aux besoins des missions et de garantir une rotation optimale des stocks ». Dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2014/15 (A/70/609), il est indiqué qu'un examen annuel de la composition des stocks pour déploiement stratégique était conduit dans le but de garantir que la configuration et la composition des

³ Voir la résolution 56/292 de l'Assemblée générale et les rapports correspondants du Secrétaire général (A/56/870) et du Comité consultatif (A/56/902).

stocks était efficace sur le plan opérationnel et que 100 % des stocks pour déploiement stratégique, de la réserve de matériel de l'ONU et de la flotte opérationnelle des véhicules, des groupes électrogènes et du matériel avaient été testés, inspectés et entretenus. **Le Comité est d'avis que les produits et les mesures des résultats figurant dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats devraient être affinés et développés en y incluant des évaluations et des informations sur les résultats du processus d'examen, au lieu d'indiquer simplement que les activités ont été menées à bien.**

Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

41. Le Secrétaire général résume comme suit les grandes priorités stratégiques du Service : a) optimisation des capacités de prestation de services centralisée des systèmes d'information géospatiale centrés sur le terrain; b) optimisation de l'infrastructure de connectivité; c) expansion et amélioration des capacités d'appui TIC à distance aux missions; d) expansion et amélioration des services d'hébergement et de connectivité des pôles informatiques; e) expansion de l'infrastructure d'hébergement et de connectivité à l'appui d'Umoja; f) réduction de l'empreinte générale de l'infrastructure TIC dans les missions; et g) renforcement de la plateforme de mobilité afin de faciliter l'accès aux services TIC.

42. Les modifications ci-après du tableau d'effectifs sont proposées pour le Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications : a) nouvelle soumission de la proposition contenue dans le projet de budget pour 2015/16 (A/69/733.Rev.1) concernant la relocalisation du poste de chef du Service (D-1) de Brindisi à Valence; b) transfert d'un poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau du Chef du Service à Valence au Bureau de la sécurité à Brindisi; c) transfert d'un poste d'agent du Service mobile de la Section de l'appui aux réseaux de Brindisi à la Section de la gestion des services et de la sécurité de l'information, Bureau du Chef du Service à Valence; d) transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de l'appui au centre informatique de Brindisi à la Section de la gestion des services et de la sécurité de l'information du Bureau du Chef du Service à Brindisi; e) transfert de cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des services auxiliaires internes du Service d'appui de la Base au Groupe d'appui numérique du Bureau du Chef du Service à Valence; f) transfert de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de l'appui aux infrastructures technologiques à Brindisi au Groupe d'appui numérique du Bureau du Chef du Service à Brindisi; et g) transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de l'appui aux infrastructures technologiques à Brindisi au Groupe d'appui aux programmes du Bureau du Chef du Service à Brindisi (voir par. 76, 77, 79 et 80 ci-après).

Section des systèmes d'information géospatiale

43. Le Secrétaire général annonce que le plan de deux ans lancé en 2014/15 pour centraliser et consolider les services d'information géospatiale prendra fin le 30 juin 2016. Il visait entre autres à regrouper et centraliser les principales fonctions des systèmes d'information géospatiale et à réduire leur empreinte dans les missions. Le Secrétaire général indique aussi qu'au cours des exercices 2014/15 et 2015/16, 36 postes au total ont été supprimés dans les missions tandis que 11 postes de

temporaire étaient créés dans la Section des systèmes d'information géospatiale du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. Dans ses propositions pour 2016/17, il préconise la transformation de ces 11 postes de temporaire (1 P -5, 1 P -3, 3 P -2, 1 SM et 5 AN) en postes (voir par. 72 ci-après). Le Comité consultatif note qu'outre les 11 postes de temporaire, la Section compte actuellement 7 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 SM et 4 AN) qui ont été créés en 2014/15, dans la première année de mise en œuvre de la consolidation des systèmes d'information géospatiale.

44. Dans sa résolution 69/309, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 46 du rapport du Comité consultatif (A/69/839/Add.9) et a prié le Secrétaire général de veiller à ce que l'initiative de centralisation en cours concernant les systèmes d'information géospatiale débouche sur une réduction des ressources affectées à ces systèmes dans les missions et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur la BSLB. Dans le rapport en question, le Comité avait recommandé à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur les clients du Service, sur tous les produits géospatiaux ainsi que sur le montant total des ressources et dépenses consacrées aux services d'information géospatiale (notamment effectifs, personnel contractuel, systèmes informatiques, serveurs et services d'assistance) au Siège, à la BSLB, au Centre de services régional et dans chaque mission, au début et à la fin du processus de restructuration. Le Comité recommandait également que le Secrétaire général soit prié de faire une enquête de satisfaction auprès des clients du Service des technologies aérospatiales, de l'informatique et des télécommunications et d'en inclure les résultats dans sa prochaine présentation de budget.

45. Au chapitre V.B du projet de budget, le Secrétaire général fournit quelques informations en réponse à la demande susmentionnée de l'Assemblée générale. Il indique que la Section a achevé sa réorganisation et a déménagé du Service de la logistique dans le Service des technologies aérospatiales, de l'informatique et des télécommunications. Il fait savoir que 36 postes au total du programme des systèmes d'information géospatiale doivent être supprimés, et que le montant des économies résultant de la consolidation de l'infrastructure des systèmes est estimé à 0,64 million de dollars. **Le Comité consultatif estime que les informations fournies sur l'effort de centralisation sont insuffisamment développées et ne répondent pas à la demande formulée par l'Assemblée générale. En conséquence, il renouvelle ses recommandations précédentes (voir A/69/839/Add.9, par. 46 et 47).**

Section de l'appui à distance (missions)

46. Le Secrétaire général indique que l'expansion et l'amélioration des capacités d'appui TIC à distance est une priorité absolue et que le Service des technologies aérospatiales, de l'informatique et des télécommunications mettra l'accent sur l'application d'un modèle viable de l'appui à distance pour le lancement des missions (A/70/779, par. 22 à 24). Il propose de : a) fournir le dispositif d'appui à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, à la mission politique spéciale de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, ainsi qu'à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice 2016/17; et b) proroger pour un an 20 emplois de temporaire (autre que pour les

réunions) (2 P-4, 1 P-3, 5 SM et 12 AN) pour maintenir pendant encore une année la capacité d'appui approuvée pour l'exercice 2015/16. Le Secrétaire général indique en outre que le cahier des charges de la Section de l'appui à distance (missions) comprendra la surveillance des infrastructures intramissions, l'appui aux réseaux et systèmes des missions et les services de mobilité destinés aux utilisateurs dans les missions.

47. Dans son rapport précédent, le Comité consultatif a estimé qu'il fallait procéder à une évaluation et à une analyse approfondies des coûts-avantages de l'expérience récente de fourniture d'une infrastructure et de services techniques TIC à la MINUSCA et à la MINUSMA et, si nécessaire, évaluer les avantages et inconvénients de la fourniture de services informatiques et d'appui technique à distance au profit de toutes les missions, pour examen et approbation par l'Assemblée générale, avant d'envisager l'application de cette solution à d'autres missions (A/69/839/Add.9, par. 39). L'étude devrait contenir des informations sur les ressources, en termes de personnel, d'infrastructure, de matériel et de coûts de fonctionnement qui devraient être dégagées dans les missions en raison de la fourniture d'infrastructures et de services techniques TIC à distance depuis la BSLB, ainsi que des précisions sur les arrangements en termes de recouvrement des coûts. Au sujet de la prestation de services aux missions sur le terrain, le Comité a également souligné la nécessité de faire des estimations comparatives des ressources requises en ce qui concerne les postes et emplois de temporaire (salaires, autres dépenses de personnel, dépenses communes de personnel, personnel temporaire, taux de vacance de postes, dépenses opérationnelles et autres facteurs pertinents) situés à la BSLB et dans les missions concernées (A/69/839/Add.9, par. 24).

48. Dans le projet de budget, le Secrétaire général indique que le Service des technologies aérospatiales, de l'informatique et des télécommunications a fait des progrès dans les domaines de la centralisation et de l'appui à distance (missions), et qu'en réponse à la résolution 69/309 de l'Assemblée générale, une analyse coûts-avantages a été menée et un nouveau modèle a été mis au point pour que l'appui à distance (missions) soit conservé et soit étendu à d'autres missions (voir A/70/779, par. 25 et 33). **Le Comité consultatif note que le projet de budget ne contient pas les informations demandées par l'Assemblée générale, et renouvelle donc sa recommandation antérieure** (voir A/69/839/Add.9, par. 39; voir également par. 47 ci-dessus).

49. À ce propos, le Comité consultatif rappelle qu'il a à de nombreuses reprises souligné que les propositions relatives à des initiatives de transformation opérationnelle qui sont soumises à l'Assemblée générale pour examen doivent être appuyées par des études de faisabilité et comprendre, entre autres, des détails sur les objectifs spécifiques à atteindre, les principales étapes et produits, les modalités de gestion et les rôles et responsabilités des principales parties prenantes, les coûts et les besoins en personnel et les avantages escomptés, ainsi que des renseignements de base enregistrés au début du processus et qui peuvent être utilisés pour évaluer les progrès. **Le Comité consultatif attend du Secrétaire général qu'il fasse figurer ces informations dans les futures propositions qu'il pourrait faire au sujet de l'expansion des services d'appui à distance.**

50. Le Comité consultatif a demandé et obtenu la liste des missions ayant reçu un appui à distance depuis la BSLB, ainsi que des informations sur les coûts encourus et les revenus générés (voir annexe III).

Coûts afférents aux services d'appui à Umoja

51. Le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses pour 2016/17 prennent en compte les coûts renouvelables liés à Umoja, soit 16,8 millions de dollars, pour les services d'appui informatique, la maintenance et les licences de logiciels. Il déclare que la présentation d'un état récapitulatif de ces coûts renouvelables dans le projet de budget de la BSLB pour 2016/17 permet d'avoir une plus grande transparence et d'inscrire les dépenses là où elles ont été faites, et qu'elle reflète mieux le rôle critique joué par le Service des technologies aérospatiales, de l'informatique et des télécommunications dans l'hébergement et la fourniture des services d'appui à Umoja, ainsi que son expansion continue en tant que fournisseur de services TIC (voir A/70/779, par. 45).

52. Après avoir demandé des détails, le Comité consultatif a reçu un tableau montrant la ventilation des coûts renouvelables liés à Umoja, d'un montant de 16,8 millions de dollars (voir tableau 2).

Tableau 2

Ventilation des coûts renouvelables afférents à Umoja

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Coûts d'exploitation directs liés au fonctionnement et à la maintenance [services d'hébergement, gestion des applications, services d'intégration, licences de logiciels, licences Oracle et systèmes, applications et produits de traitement des données (SAP)]	8,1
Infrastructure TIC, y compris maintenance de la couche fonctionnelle, stockage et services de réseau	2,2
Exploitation et mise à niveau du satellite (largeur de bande, location de lignes et dispositifs de connectivité)	6,5

53. Le Comité consultatif note qu'Umoja et d'autres progiciels tels qu'iNeed sont utilisés par toutes les entités du Secrétariat et souligne que les coûts renouvelables afférents à la maintenance du système devraient en conséquence être répartis de manière transparente entre toutes les entités utilisatrices et les sources de financement. **Le Comité consultatif compte sur le Secrétaire général pour lui fournir dans son prochain rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la stratégie TIC des détails sur le schéma de recouvrement à l'échelle du Secrétariat des coûts renouvelables afférents à Umoja et à d'autres progiciels hébergés par le Service des technologies aérospatiales, de l'informatique et des télécommunications.**

54. **À ce propos et notant qu'Umoja et les autres progiciels ont une importance déterminante pour les opérations du Secrétariat, le Comité consultatif souligne la nécessité d'établir un cadre global de gestion de la prestation des services TIC à l'échelle du Secrétariat, qui définirait clairement les responsabilités et les obligations redditionnelles et mesurerait la qualité des services et le niveau de satisfaction de la clientèle dans toutes les entités du Secrétariat. Des renseignements devraient également être communiqués sur le rôle joué par les consultants, les vacataires et les prestataires de services extérieurs. Le Comité espère que ces informations seront incluses dans le**

rapport intermédiaire susmentionné sur la mise en œuvre de la stratégie TIC et que le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Service des technologies aérospatiales, de l'informatique et des télécommunications sera renforcé en y incluant les objectifs de résultats et les produits liés au rôle institutionnel critique que joue le Service en hébergeant et en fournissant des services d'appui à Umoja, ainsi que son expansion continue en tant que fournisseur de services TIC.

Service de l'appui à la Base

55. Le Service de l'appui à la Base comprend la Section des achats, la Section des ressources humaines, la Section des services auxiliaires internes, le Centre de perfectionnement et de services de conférence et l'infirmerie. Le Secrétaire général indique que le Service continuera de fournir les services essentiels nécessaires au fonctionnement de la BSLB tels que la gestion des installations, des ressources humaines, des achats, des services de conférence et de formation, des services médicaux et des services auxiliaires (services de tri, d'enregistrement et d'archivage), ainsi que du Centre de contact de la Base (ibid. par. 48).

56. Le Secrétaire général propose les modifications ci-après au tableau d'effectifs du Service de l'appui à la Base : a) transfert de cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des services auxiliaires internes au Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Valence (voir les paragraphes 79 et 80 ci-après); et b) réaffectation et transfert du Bureau de la sécurité à la Section des ressources humaines d'un poste d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) en tant qu'assistant chargé des ressources humaines (voir par. 78 ci-après).

Services partagés

57. Ainsi qu'indiqué plus haut au paragraphe 21, le Secrétaire général indique que la BSLB ne cherchera pas pour l'instant à élargir la prestation des services partagés aux petites missions dans les domaines administratifs des finances, des ressources humaines et des achats (A/70/779, par. 51). Le Service de l'appui à la Base continuera de fournir un appui administratif à la MANUL, au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) dans le cadre des dispositifs actuels. Ayant demandé des détails, le Comité consultatif a reçu un tableau récapitulant les appuis administratifs fournis aux missions par le Service de l'appui à la Base, et les arrangements de recouvrement des coûts (voir tableau 3).

Tableau 3
**Vue d'ensemble de l'appui administratif aux missions et arrangements
 concernant les coûts**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Mission</i>	<i>Arrangement</i>	<i>Postes fournis par mission</i>	<i>Fonds fournis par mission</i>
1	MANUL	Appui administratif	8 (7 agents des services généraux et 1 administrateur recruté sur le plan national)	Aucun
2	BRENUAC	COMPASS		40 000 par an
3	UNOWA	COMPASS		40 000 par an

Abréviation : COMPASS = Service intégré d'appui aux activités d'achat des missions.

58. En ce qui concerne les équipes d'appui aux missions et l'indicateur de succès 1.2.3. (les équipes d'appui aux missions sont déployées dans les 15 jours suivant l'approbation du déploiement), le Comité consultatif note qu'aucune information correspondante n'est donnée dans le rapport sur l'exécution du budget (A/70/609). Au chapitre V.B du projet de budget, le Secrétaire général indique que le projet pilote d'équipes mondiales d'appui aux missions n'a pas répondu aux attentes et qu'il a donc été abandonné. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de faire le point sur cette question dans son prochain projet de budget et dans les rapports sur l'exécution des budgets correspondants.**

Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional, partenariats, coordination avec les équipes de pays et missions intégrées

59. Aux paragraphes 64 à 68 du projet de budget, le Secrétaire général fournit des informations sur la coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional, les partenariats, la coordination avec les équipes de pays et les missions intégrées. Comme indiqué, le Centre de services mondial continuera d'assurer des liaisons par satellite, toute autre forme d'appui informatique et des services de même nature, sur la base du recouvrement des coûts. En outre, le Bureau régional de la sécurité aérienne de la BSLB continuera de développer la coopération régionale entre les missions en fournissant conseils et assistance aux missions concernées. Le Directeur du Centre de services mondial occupera la fonction de coordonnateur de secteur (sécurité) pour l'ensemble des entités des Nations Unies présentes dans la région, dont l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Centre international de calcul des Nations Unies.

Unités hébergées

60. Deux unités, comprenant un total de 39 postes, continueront d'être hébergées à la BSLB : la Force de police permanente (33 postes) et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (6 postes). Elles continueront de faire rapport aux bureaux dont elles relèvent au Département des opérations de maintien de la paix du Siège.

61. Le Secrétaire général propose de supprimer quatre postes (2 P-4 et 2 P-3) de la Force de police permanente à la BSLB et de créer les postes correspondants à la Division de la police du Département des opérations de maintien de la paix au Siège à New York, qui seront financés au moyen du compte d'appui, de manière à ce que la Police des Nations Unies soit en mesure de répondre à ses nouveaux besoins stratégiques et opérationnels (voir A/70/779, par. 120 à 123). À cet égard, le Comité consultatif rappelle que la Force de police permanente a subi un certain nombre de changements depuis qu'elle a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/1 de 2005. Elle a été initialement déployée en 2007 par le Département des opérations de maintien de la paix au Siège et dotée d'un total de 27 postes. Par sa résolution 63/286 du 30 juin 2009, l'Assemblée générale a décidé de transférer la Force de police permanente à la BSLB en tant qu'unité hébergée qui continuerait de faire rapport à la Division de la police. Par sa résolution 64/270 du 24 juin 2010, l'Assemblée générale a approuvé l'augmentation du nombre de postes de la Force de police permanente qui, de 27 au départ, est passé à 41; le Comité consultatif a par la suite recommandé la suppression d'un poste (voir A/66/718/Add.15), recommandation que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 66/266 du 21 juin 2012. Dans sa résolution 68/283 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale a approuvé le transfert de trois postes à la Division de la police au Siège, qui serviront à fournir des conseils stratégiques sur la formation, la réforme de la police et les questions d'enquête. Les trois postes correspondants ont été supprimés à la BSLB (voir A/68/861, par. 63 à 68).

62. Le Secrétaire général propose également de transférer le Service intégré de formation, doté de cinq postes (1 P-4, 2 P-3 et 2 GN) à Entebbe (voir A/70/779 par. 59), sur la base des conclusions de l'examen entrepris à la suite d'une recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes, qui recensait des économies éventuelles et des gains d'efficacité organisationnelle [voir A/68/5 (Vol. II), chap. II]. Les cinq postes du Service intégré de formation seront supprimés à la BSLB et créés à Entebbe, et il est proposé de les financer au moyen du projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17 présenté par le Secrétaire général (voir A/70/751). Le Comité consultatif examine plus avant cette question dans son rapport sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17 (voir par. 73 ci-après).

63. À cet égard, le Comité consultatif fait observer que les transferts de fonctions entre le Siège et d'autres lieux entraînent des coûts et peuvent également avoir une incidence négative sur le travail et la productivité des unités et bureaux concernés. Il souligne qu'avant de présenter toute proposition, il faut adopter des critères clairs et procéder à une analyse approfondie de toutes les incidences administratives et fonctionnelles, ainsi que des coûts associés et des avantages attendus pour déterminer le lieu le mieux adapté aux fonctions. Le Comité compte que toute proposition future concernant le transfert de fonctions entre différents sites sera appuyée par de telles analyses.

64. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau qui présente les ressources nécessaires et le montant des variations en ce qui concerne les neuf postes qui doivent être supprimés (voir tableau 4).

Tableau 4
Ressources nécessaires et variations concernant les neuf postes
qu'il est proposé de supprimer dans les unités hébergées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Unités hébergées</i>		Total	<i>Observation</i>
	<i>Dépenses de personnel</i>	<i>Dépenses opérationnelles</i>		
2015/16	6 995,4 ^a	453,1	7 448,5	dont 9 postes
2016/17	5 601,4 ^b	405,6	6 007,0	moins 9 postes supprimés
Variation	(1 394,0)	(47,5)	(1 441,5)	

^a Dépenses de personnel approuvées pour l'exercice 2015/16, pour les 48 postes approuvés des unités hébergées, dont un montant total de 1 176 900 dollars pour les 9 postes qu'il est proposé de supprimer durant l'exercice 2016/17.

^b Dépenses de personnel proposées pour l'exercice 2016/17, pour les 39 postes proposés pour les unités hébergées. Si les 9 postes qu'il est proposé de supprimer dans les unités hébergées avaient été maintenus à la BSLB durant l'exercice 2016/17, les dépenses de personnel associées se seraient élevées à 1 104 300 dollars.

Services fournis à d'autres entités et recouvrement des coûts

65. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a prié le Secrétaire général de présenter, dans ses futurs rapports sur l'exécution du budget et ses projets de budget, des informations sur : a) les services administratifs fournis aux missions, le rôle joué par le Service de l'appui à la Base à cet égard et les accords de recouvrement des coûts associés; b) les services fournis à des entités extérieures, les ressources utilisées et les recettes correspondantes; et c) l'ensemble du personnel occupant les installations de Brindisi et de Valence et les recettes perçues. Le Secrétaire général donne des informations en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale au chapitre V.B du projet de budget. En ce qui concerne le recouvrement des coûts liés à l'utilisation des installations de Brindisi et de Valence par le personnel de soutien ne relevant pas du Secrétariat, un cadre de recouvrement des coûts est en cours d'élaboration.

66. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau qui présente les fonds provenant du recouvrement des coûts par les organismes des Nations Unies qui ne sont pas appuyés par le Département de l'appui aux missions, dont les institutions spécialisées, fonds et programmes (voir tableau 5).

Tableau 5
Recettes provenant du recouvrement des coûts

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
2014/15	2 486 112
2015/16 (montant proposé)	4 250 386

67. Au chapitre V.B du projet de budget, il est indiqué que les recettes provenant du recouvrement des coûts sont utilisées pour fournir des services aux mêmes clients et qu'un poste de coordonnateur principal pour l'informatique et les communications (P-5) a été créé durant l'exercice 2015/16, qui est financé par des fonds extrabudgétaires recouverts à la suite de la fourniture de services.

68. **Le Comité consultatif estime qu'il faut permettre à l'Assemblée générale de mieux comprendre les services fournis à d'autres entités du Secrétariat et ne relevant pas du Secrétariat et lui donner un aperçu complet des ressources mises à la disposition de la BSLB. Il recommande que des informations complètes et transparentes sur les dépenses engagées et les recettes perçues pour tous les services fournis à d'autres entités du Secrétariat et ne relevant pas du Secrétariat soient systématiquement incorporées dans les futurs rapports sur l'exécution du budget et projets de budget. Les postes extrabudgétaires financés au moyen des recettes provenant du recouvrement des coûts devraient également être pris en compte dans l'organigramme, accompagnés de la mention qui convient. Le Comité consultatif recommande également que le Secrétaire général soit prié de fournir, dans son prochain projet de budget, des informations sur les accords et cadres de recouvrement des coûts pour les différents types de services, y compris des détails sur les services concernés et la manière dont les coûts sont calculés.** Il réaffirme sa recommandation sur la nécessité de fournir des informations sur tout le personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence, y compris à la BSLB et dans les bureaux extérieurs, ainsi que sur les consultants, contractants et prestataires de services extérieurs (voir A/69/839/Add.9, par. 55).

B. Ressources nécessaires

69. Le projet de budget de la BSLB pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 85 539 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 79 634 800 dollars), soit une augmentation de 18 382 300 dollars en chiffres bruts (27,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16, qui était de 67 157 000 dollars. Ce budget couvre le déploiement de 124 membres du personnel recruté sur le plan international, de 295 membres du personnel recruté sur le plan national et de 24 agents recrutés pour occuper des emplois de temporaire inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

1. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2016/17^a</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	125	124	(1)
Personnel recruté sur le plan national	292	295	3
Emplois de temporaire ^b	35	24	(11)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

70. Le montant prévu au titre du personnel civil pour l'exercice 2016/17 s'élève à 39 232 800 dollars, soit une diminution de 1 241 000 dollars (3,1 %) par rapport au montant de 40 473 800 dollars alloué pour l'exercice 2015/16. Cette diminution globale reflète la réduction des dépenses prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (1 195 200 dollars, soit 6,0 %), principalement imputable à l'application d'un coefficient d'ajustement de 31,1 % à compter de janvier 2016, contre 46 % pour l'exercice précédent; b) du personnel temporaire (35 600 dollars, soit 1,9 %), car il est proposé de transformer six postes de personnel recruté sur le plan international (1 P-5, 1 P-3, 3 P-2 et 1 SM) et cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, diminution en partie contrebalancée par l'application d'un taux de vacance de postes plus faible pour les postes de personnel recruté sur le plan international. Cela entraînera une diminution des prévisions de dépenses pour le personnel recruté sur le plan national de 10 200 dollars ou 0,1 %.

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

71. Le Secrétaire général propose une réduction nette de 9 postes et emplois de temporaire résultant de la diminution nette de 1 poste faisant l'objet d'un recrutement international et de 11 emplois de temporaire, compensée par une augmentation nette de 3 postes d'agent des services généraux. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs (voir annexe IV; voir aussi par. 25, 26, 42, 43, 46, 56, 61 et 62 ci-dessus). **Sauf indication contraire, le Comité consultatif recommande d'approuver les modifications du tableau d'effectifs proposées par le Secrétaire général.**

Transformations de postes

72. Le Secrétaire général propose de transformer 11 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-5, 1 P-3, 3 P-2, 1 SM et 5 GN) en postes dans la Section des systèmes d'information géospatiale du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (voir A/70/779, par. 108 à 111; voir aussi par. 43 ci-dessus). **Le Comité consultatif estime que les justifications données à l'appui de la demande de transformation de 11 postes dans la Section des systèmes d'information géospatiale sont insuffisantes en ce qui concerne les fonctions attachées aux postes, les produits à exécuter et la charge de travail. Il recommande donc de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général visant à transformer 11 emplois de temporaire en postes dans la Section des systèmes d'information géospatiale.**

Suppressions de postes

Unités hébergées

73. Le Secrétaire général propose de supprimer un total de neuf postes dans les unités hébergées, dont : a) les quatre postes (2 P-4 et 2 P-3) de la Force de police permanente à la BSLB qu'il est proposé de créer à la Division de la police au Siège et qui seront financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; b) les cinq postes (1 P-4, 2 P-3 et 2 GN) du Service intégré de formation qu'il est proposé de créer à Entebbe (ibid., par. 58 à 63; voir aussi par. 61 et 62 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant la suppression de quatre postes (2 P-4 et 2 P-3)**

de l'unité hébergée de la Force de police permanente. En revanche, il recommande de ne pas approuver la proposition relative à la suppression de cinq postes (1 P-4, 2 P-3 et 2 GN) dans l'unité hébergée du Service intégré de formation. Le Comité consultatif formule d'autres observations sur la proposition de transférer le Service intégré de formation de la BSLB à Entebbe dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Réaffectations et transferts

Réaffectation du poste de directeur adjoint de la Base de soutien logistique des Nations Unies et transformation en poste de chef du Service de la logistique

74. Le Secrétaire général propose de réaffecter le poste de directeur adjoint (D-1) du Bureau du Directeur de la BSLB et de le transformer en poste de chef du Service de la logistique (ibid., par. 54; voir aussi par. 23 et 25 ci-dessus). Il pense que cela permettra au Service de la logistique de continuer de renforcer les moyens dont il dispose en tant que prestataire de services d'appui logistique aux missions, d'améliorer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement et la fourniture de services (ibid., par. 14). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la transformation du poste à un plus haut niveau d'ancienneté facilitera les discussions entre le chef du Service de la logistique et les directeurs et chefs de l'appui aux missions des opérations de maintien de la paix, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement et l'amélioration de la prestation des services.

75. Au paragraphe 54 du projet de budget, il est indiqué que le poste de directeur adjoint a été créé durant l'exercice 2012/13 dans le cadre de la restructuration de la BSLB, en vue de renforcer la haute direction de la Base. Ayant demandé des précisions sur les raisons pour lesquelles le poste n'était plus nécessaire à la BSLB, le Comité a été informé que le poste avait été créé pour renforcer les capacités dans des domaines tels que les plans de continuité des opérations, la gestion du risque institutionnel, les principaux indicateurs de résultats et le respect des obligations. La BSLB ayant atteint cet objectif, ces activités sont désormais assumées à un niveau inférieur et partagées entre deux membres du personnel. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

Transfert du poste de chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de Brindisi à Valence

76. Le Secrétaire général présente de nouveau la proposition qu'il a faite dans son rapport sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice 2015/16 (A/69/733.Rev.1) de transférer le poste de chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (D-1) à Valence. Dans sa résolution 69/309, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la proposition à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session. Le Secrétaire général formule des arguments à l'appui de sa proposition aux paragraphes 92 à 98 du projet de budget (voir aussi par. 42 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

Transfert d'un poste d'agent de sécurité de Valence à Brindisi

77. Le Secrétaire général propose de transférer un poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de Valence au Bureau des services de sécurité du Bureau du Directeur de la BSLB de Brindisi et de le transformer en poste de chef de la sûreté et de la sécurité des centres de Brindisi et de Valence [voir A/70/779, par. 73 et 99; voir aussi par. 23 ci-dessus). Ayant demandé des éclaircissements sur les problèmes de sécurité propres à Brindisi dont il est question au paragraphe 73 du projet de budget, le Comité consultatif a été informé que ces problèmes étaient liés à un certain nombre de facteurs, dont le fait qu'avec plus de 80 bâtiments de l'ONU dotés d'infrastructures essentielles de logistique et du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, la Base occupait une large superficie; que le personnel était plus nombreux à Brindisi; que davantage de véhicules entraient et sortaient de la Base avec à leur bord des contractants et du personnel de l'extérieur. En outre, tous les mouvements doivent être coordonnés et approuvés au préalable par l'Armée de l'air italienne, qui est chargée de l'accès à la Base et de la sécurité de son périmètre. De plus, la présence de l'agent de sécurité de 1^{re} classe à Brindisi est censée renforcer les relations professionnelles et diplomatiques et faciliter la coordination avec l'Armée de l'air italienne. **Compte tenu des explications fournies, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

Service de l'appui à la Base

78. Le Secrétaire général propose de réaffecter un poste d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau des services de sécurité du Bureau du Directeur de la BSLB et de le transformer en poste d'assistant chargé des ressources humaines de la Section des ressources humaines (ibid. par. 76 et 77; voir aussi par. 23 et 56 ci-dessus). **Le Comité consultatif est d'avis que la mise en service d'Umoja devrait permettre des améliorations dans l'exécution des tâches administratives. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner les travaux de la Section des ressources humaines et ceux de la Section des finances et du budget du Service de l'appui à la Base en vue de réaliser des gains d'efficacité et de faire des propositions en vue de rationaliser ces sections dans son prochain projet de budget. En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la proposition faite par le Secrétaire général mais de supprimer le poste d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau des services de sécurité. Les autres objets de dépense connexes seront ajustés en conséquence.**

Transferts et réaffectations entre les centres de Brindisi et de Valence

79. Outre le transfert du poste de chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de Brindisi à Valence et du poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Valence au Bureau des services de sécurité du Bureau du Directeur de la BSLB à Brindisi, le Secrétaire général propose plusieurs transferts et réaffectations entre les centres de Brindisi et de Valence (voir par. 23, 42 et 56 ci-dessus), comme suit :

a) Transfert à Valence d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau des services de sécurité de Brindisi (ibid., par. 74);

b) Transfert d'un poste d'agent du Service mobile de la Section de l'appui aux réseaux à Brindisi à la Section de la gestion des services et de la sécurité de l'information du Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Valence (ibid., par 100 à 102);

c) Transfert de cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des services auxiliaires internes du Service de l'appui à la Base au Groupe des services d'appui numérique du Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Valence (ibid., par. 104 à 106);

d) Transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de l'appui au centre informatique de Brindisi à la Section de l'appui au centre informatique de Valence (ibid., par. 112 à 114).

80. En attendant que soit présentée l'étude globale sur la double implantation du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (voir par. 16 et 17 ci-dessus), le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les transferts proposés ci-dessus.

Maintien d'emplois de temporaire

81. Le Secrétaire général propose au total 24 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à la BSLB pour l'exercice 2016/17. Dans la Section de l'appui à distance (missions) du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, il est proposé de proroger pour un an 20 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (2 P-4, 1 P-3, 5 SM et 12 GN) pour maintenir la capacité approuvée pour l'exercice 2015/16 (ibid., par. 35; voir aussi par. 46 ci-dessus). Il est proposé de maintenir deux autres emplois de temporaire (agent du Service mobile) pour le Centre des normes et études techniques (ibid. par. 17). L'organigramme de la Base fait apparaître deux autres emplois de temporaire (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions. **Le Comité consultatif souligne que le maintien des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) doit être pleinement justifié pour chaque cycle budgétaire. Compte tenu de l'absence de justification, le Comité consultatif recommande que les deux emplois de temporaire (d'agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions ne soient pas maintenus durant l'exercice 2016/17. Les autres objets de dépense connexes seront ajustés en conséquence.**

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué (2015/16)</i>	<i>Montant proposé (2016/17)</i>	<i>Variation</i>
26 683 200	46 306 500	19 623 300

82. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'établit à 46 306 500 dollars, soit une augmentation

de 19 623 300 dollars (73,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours. Cette augmentation nette s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des communications (3 300 400 dollars, soit 45,3 %) et de l'informatique (15 014 700 dollars, soit 217,8 %) qui reflètent la prise en compte des coûts récurrents liés à Umoja (16,8 millions de dollars) dans le projet de budget de la BSLB pour l'exercice 2016/17 (voir par. 51 ci-dessus) et des fournitures, services et matériel divers (2 339 500 dollars, soit 161,4 %). Les augmentations seront partiellement compensées par la diminution des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures (677 100 dollars, soit 8,2 %), des transports terrestres (246 400 dollars, soit 24,3 %) et des services médicaux (147 300 dollars, soit 48,3 %). **Sauf indication contraire, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

Consultants

83. Comme indiqué au paragraphe 39 ci-dessus, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général recrutait actuellement un consultant externe qui sera chargé d'examiner les procédures en matière de stocks pour déploiement stratégique et formulera des recommandations indépendantes sur les questions relatives à l'examen de la composition des stocks, la gouvernance et la rotation des stocks. **Comme indiqué ci-dessus, le Comité consultatif estime que les compétences nécessaires doivent être disponibles à la BSLB. Par conséquent, il recommande que le Secrétaire général soit prié de procéder à l'examen susmentionné de la composition des stocks pour déploiement stratégique, de la gouvernance et des procédures de rotation des stocks en interne et que les ressources demandées au titre des consultants soient réduites en conséquence.**

Voyages

84. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu durant le troisième trimestre de 2015 des informations sur le taux de conformité de la BSLB à la politique d'achat anticipé 16 jours à l'avance, qui ont montré que seulement 61,4 % des voyages (54 sur 88) étaient en conformité⁴. **Il souligne que les voyages doivent être mieux planifiés. Il est d'avis que le taux de conformité de la BSLB avec la politique d'achat anticipé 16 jours à l'avance doit être encore améliorée au cours de l'exercice 2016/17 et compte que des efforts supplémentaires seront faits à cet égard.**

85. Les ressources demandées au titre des voyages pour l'exercice 2016/17 s'élèvent à 1 019 100 dollars, montant inchangé par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2015/16. Comme il l'a indiqué dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité consultatif a demandé des précisions supplémentaires sur les voyages proposés pour toutes les opérations de maintien de la paix durant l'exercice 2016/17. Sur la base de son examen des données fournies pour la BSLB, le Comité consultatif est d'avis que d'autres modes de communication tels que la visioconférence pourraient dans

⁴ En application de la disposition 7.8 du Règlement du personnel, toutes les dispositions relatives aux voyages des personnes qui voyagent pour le compte de l'Organisation, y compris la réservation et l'achat des billets, doivent être prises au plus tard 16 jours avant le début du voyage.

certains cas être utilisés et que les ressources demandées pour la formation, les ateliers ou la participation à des conférences ne se fondent pas toutes, semble-t-il, sur des conditions de voyage en classe économique. Il constate également que beaucoup de voyages sont effectués entre Brindisi et Valence, qui dans certains cas sont inscrits au budget à un coût élevé, et que certains voyages pour des destinations proches sont également inscrits au budget à des coûts plus élevés, semble-t-il, qu'ils ne devraient l'être.

86. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % de l'enveloppe globale proposée au titre des voyages pour l'exercice 2016/17. Il compte sur la BSLB, en tant que fournisseur de solutions technologiques pour les missions, pour donner l'exemple en ayant recours à d'autres technologies de communication et en utilisant efficacement les ressources allouées aux voyages, en particulier en ce qui concerne les liaisons et les communications entre Brindisi et Valence. Il formule d'autres observations sur le sujet dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général.

Communications et informatique

87. Il est proposé de porter les ressources prévues au titre des communications et de l'informatique respectivement à 3 300 400 dollars et à 15 014 700 dollars. Le Secrétaire général précise que les variations sont principalement dues au regroupement des dépenses opérationnelles renouvelables liées à Umoja, de 16,8 millions de dollars, prévu dans le projet de budget de la BSLB (voir par. 51 et 52 ci-dessus). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.**

Autres fournitures, matériel et services

88. L'augmentation notable des ressources demandées au titre des fournitures, du matériel et des services s'explique principalement par le fait qu'il est proposé de reconstituer les stocks pour déploiement stratégiques obsolètes à Brindisi à hauteur de 2,5 millions de dollars. **Au vu des raisons données au paragraphe 37 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la proposition faite par le Secrétaire général concernant la reconstitution des stocks à ce stade.**

Transports terrestres

89. Au paragraphe 138 du projet de budget, il est indiqué que les crédits demandés au titre des transports terrestres sont destinés notamment au remplacement de 10 véhicules vieillissants (dont 9 véhicules légers et 1 camionnette) durant l'exercice 2016/17. Ayant demandé des précisions au sujet de l'utilisation des véhicules, le Comité consultatif a été informé que les véhicules utilitaires légers de la Base étaient utilisés pour transporter des marchandises (matériaux de construction, outils, matériel de bureau, mobilier et articles divers), ainsi que du personnel et des étudiants. L'achat des 10 véhicules s'inscrit dans le programme de remplacement des véhicules dont l'espérance de vie est dépassée. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que ces véhicules soient nécessaires et recommande de ne pas approuver le montant de 254 700 dollars demandé pour l'achat de 10 véhicules, dont 221 500 dollars de coûts afférents aux véhicules, au titre des transports**

terrestres, et 33 200 dollars de frais de transport associés, au titre des autres fournitures, matériel et services.

V. Questions diverses

Satisfaction des clients

90. Dans sa résolution 69/309 sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, l'Assemblée générale, rappelant le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif (A/69/839/Add.9), a prié le Secrétaire général de mettre en place un mécanisme efficace et fiable permettant d'examiner les plaintes et de mesurer le degré de satisfaction des clients qui utilisent les services que la Base de soutien logistique des Nations Unies fournit aux missions, y compris les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dixième session et d'intégrer par la suite aux cadres de budgétisation axée sur les résultats de la Base de soutien logistique des indicateurs de succès destinés à évaluer les résultats et à mesurer les progrès accomplis dans la prestation de services aux clients.

91. Pour faire suite à cette demande, le Secrétaire général, à la section V.A du projet de budget, donne des informations sur les mécanismes mis en place afin d'examiner les plaintes et de mesurer le degré de satisfaction des clients, et de faire rapport à ce sujet. **Le Comité consultatif estime qu'il faut encore renforcer les mécanismes de suivi et de communication du degré de satisfaction des clients ainsi que des problèmes et plaintes éventuels. En outre, de l'avis du Comité, les indicateurs de succès et les produits correspondants des cadres de budgétisation axée sur les résultats doivent être davantage précisés et élaborés afin de tenir compte des particularités des différents clients de la Base de soutien logistique, qu'il s'agisse de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ou des utilisateurs des systèmes intégrés de l'ensemble du Secrétariat. Le Comité encourage à poursuivre les efforts à cet égard et réitère la recommandation qu'il a formulée dans un rapport précédent.**

Stratégie de modulation des ressources

92. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la BSLB et du Centre de services régional d'Entebbe et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session. Le Comité a demandé de plus amples renseignements sur les plans existants concernant la mise en œuvre d'une stratégie de modulation des ressources au Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, mentionnée au paragraphe 21 du projet de budget. Il a été informé que, par rapport au Centre de services régional d'Entebbe, la BSLB offrait un plus large éventail de services moins transactionnels et que ses clients, qui étaient principalement des missions, dépendaient d'elle pour la livraison d'une multitude de services, tels que la conception technique, l'appui en matière de liquidation et la gestion des stocks pour déploiement stratégique par le Service de la logistique, ainsi que l'appui aux services d'information géospatiale, l'appui technologique et l'appui à distance aux missions dans le cas du Service des

technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. Étant donné la diversité des services fournis, il était nécessaire d'établir un plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel afin de déterminer les effectifs nécessaires.

93. **Le Comité consultatif reconnaît que les activités du Centre régional d'Entebbe et de la BSLB sont de nature différente et que les modalités élaborées pour la BSLB en matière de modulation des ressources doivent tenir compte des spécificités de ses activités, de son environnement opérationnel, des qualifications exigées du personnel et de nombreux autres facteurs. Le Comité considère néanmoins que toute entité fournissant un appui doit être structurée et mener ses activités sur la base d'un modèle facilitant l'adaptation aux exigences et aux profils des clients, sur le plan de la quantité, comme sur celui de la nature des services fournis. Conscient de la complexité de la tâche, il encourage le Secrétaire général à continuer de s'employer en priorité à élaborer un système de modulation des ressources pour la BSLB qui tienne compte de la nécessité d'adapter ses capacités en fonction des variations (à la hausse ou à la baisse) du volume global des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Ce système devrait également tenir compte des besoins en matière d'appui liés à la fourniture des services d'hébergement des TIC et des services du pôle informatique à l'ensemble du Secrétariat. Le Comité formule d'autres observations sur ce sujet dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix.**

VI. Conclusion et recommandations

94. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 figurent au paragraphe 58 du rapport sur l'exécution du budget (A/70/609). **Le Comité consultatif recommande de porter au crédit des États Membres le solde inutilisé (3 855 100 dollars) ainsi que le montant des autres recettes et ajustements (750 400 dollars), selon des modalités qui seront arrêtées par l'Assemblée générale.**

95. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Base pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées au paragraphe 143 du projet de budget (A/70/779). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 72, 73, 78, 80, 81, 83, 86, 88 et 89 du présent document, le Comité consultatif recommande de ramener de 85 539 300 à 82 857 500 dollars le montant des dépenses prévues au budget, soit une baisse de 2 681 800 dollars. En conséquence, il recommande à l'Assemblée générale :**

a) **D'ouvrir un crédit de 82 857 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Base pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;**

b) **De répartir le montant indiqué à l'alinéa a) entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice visé.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/609)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/779)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015 (A/70/5 (Vol. II), chap. II)
- Résolution 69/309 de l'Assemblée générale sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
- Rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/749)

Annexe I

État d'avancement du plan d'action pour l'environnement et détails par mission

<i>Aspects environnementaux</i>	<i>Description des activités</i>	<i>État d'avancement/ date de mise en œuvre prévue</i>
Comparaison avec les opérations du Centre de services mondial	Comparaison des initiatives en matière d'environnement du Centre de services mondial et des besoins des missions	
	a) Réalisation de trois évaluations environnementales de référence;	a) Terminé
	b) Établissement de rapports mensuels sur la performance environnementale;	b) En cours
	c) Élaboration du programme de contrôle du respect de la réglementation environnementale pour les paramètres environnementaux fondamentaux;	c) En cours
	d) Création d'un portail Web pour y mettre à disposition des formulaires, des modèles et d'autres ressources;	d) Terminé
	e) Élaboration d'un modèle pour estimer l'empreinte carbone des émissions de toutes les opérations du Centre de services mondial;	e) Juin 2016
	f) Mise en œuvre de la norme ISO14001 et certification par une tierce partie du système de management environnemental du Centre de services mondial;	f) Juin 2016
	g) Formation de 12 membres du personnel du Centre de services mondial aux fonctions d'auditeur environnemental interne;	g) Avril 2016
	h) Utilisation du matériel de surveillance de l'environnement du Centre de services mondial pour réaliser des observations de l'environnement de référence.	h) Ressources environnementales insuffisantes
Renforcement des capacités/partage des expériences (toutes les missions)	Fourniture d'un appui aux fins de la mise en œuvre de la politique de l'environnement et de gestion des déchets du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions	
	a) Organisation du premier atelier/stage sur l'environnement pour les missions à Brindisi, du 20 au 27 novembre 2015;	a) Terminé

Aspects environnementaux	Description des activités	État d'avancement/ date de mise en œuvre prévue
Approbation technique (tenant compte du cycle de vie environnemental)	b) Formation (renforcement des capacités) pour les spécialistes des questions d'environnement de 36 missions portant sur une approche systématique de la mise en œuvre d'un système de management environnemental efficace dans les missions;	b) Terminé
	c) Élaboration de lots d'équipement de départ pour les missions (conformes aux exigences relatives au respect de l'environnement et à la gestion des déchets);	c) Terminé
	d) Pilotage et établissement de systèmes de collecte des données en temps réel sur la gestion des déchets pour l'ensemble des missions.	d) Ressources environnementales insuffisantes
	a) Ouverture de crédits spécifiques au titre de la gestion de l'environnement et des déchets pour les projets des missions d'un montant supérieur à 1 million de dollars soumis au Centre des normes et études techniques en vue de leur approbation technique;	a) Au cas par cas
	b) Inclusion d'informations sur les incidences de la gestion de l'environnement et des déchets sur le cycle de vie par les missions dans tous les contrats soumis à une approbation technique.	b) Ressources environnementales insuffisantes
Vérification du système de gestion des eaux usées [Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei [FISNUA] et Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie [BANUS])	Réalisation de visites de vérification des systèmes de gestion des eaux usées et mise à disposition de compétences spécialisées en matière d'environnement	
	a) Visite de plus de 88 camps ou quartiers généraux et plusieurs réussites sur le plan environnemental, dont la préparation des protocoles de liquidation de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et les plans d'action pour l'environnement 2015/16 de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS);	a) Terminé
	b) Fourniture d'un appui stratégique au Siège des Nations Unies – fourniture de spécifications techniques à l'appui de la formulation du contrat pour le système sanitaire proposé;	b) Terminé
	c) Visites de vérification à l'occasion du lancement du système de gestion des eaux usées tenant compte des résultats de l'examen des systèmes déjà mis en œuvre dans les missions réalisées par le Siège, aux fins d'établir de nouvelles références.	c) Ressources environnementales insuffisantes

Aspects environnementaux	Description des activités	État d'avancement/ date de mise en œuvre prévue
Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ébola (MINAUCE)	<p>Appui sur le terrain à la lutte contre l'Ébola (Ghana, Guinée, Serra Leone et Libéria)</p> <p>a) Élaboration de procédures opérationnelles permanentes en vue de réduire la contamination croisée par l'Ébola grâce à une bonne gestion des déchets solides et des eaux usées;</p> <p>b) Réalisation de visites de vérification dans huit centres de traitement de l'Ébola en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria;</p> <p>c) Fourniture d'ingénierie afin d'améliorer la gestion et le stockage des eaux usées provenant des activités en rapport avec la lutte contre l'Ébola;</p> <p>d) Amélioration de la destruction des déchets provenant des activités en rapport avec la lutte contre l'Ébola par incinération;</p> <p>e) Fourniture de conseils techniques et réalisation d'une évaluation pour le siège de la MINAUCE et les principales plates-formes logistiques du Programme alimentaire mondial.</p>	Terminé
Gestion des déchets	<p>Élaboration de solutions de gestion des déchets solides globales (spécifications techniques, cahier des charges, estimation des coûts et schémas détaillés) fondées sur la situation dans les missions : décharges sanitaires et matériel de gestion des déchets (botteleuses/compacteuses, déchiqueteuses, incinérateurs, systèmes de séchage des boues).</p> <p>a) Appui technique et opérationnel à distance aux missions – Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et BANUS, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO);</p> <p>b) Appui stratégique au Siège des Nations Unies – formulation de recommandations techniques dans le cadre de l'élaboration d'une politique de gestion des déchets;</p>	<p>a) Terminé</p> <p>b) Terminé</p>

Aspects environnementaux	Description des activités	État d'avancement/ date de mise en œuvre prévue
Énergie (panneaux solaires photovoltaïques)	c) Mise en œuvre d'un plan du Centre de services mondial pour l'appui aux stratégies de génie environnemental des missions.	c) Ressources environnementales insuffisantes
	Appui à la production d'énergie renouvelable – Production d'énergie solaire photovoltaïque	
	a) Réalisation et examen d'études de viabilité, de partis architecturaux pour des installations (tous les travaux de génie civil et d'électricité nécessaires), établissement des documents nécessaires aux appels d'offres (cahier des charges, par ex.), évaluation technique, gestion de projet, aide pour les tests et la mise en service des systèmes, et autres;	a) Terminé
	b) Lancement d'une étude mondiale visant à installer des sources d'énergie renouvelables dans toutes les missions, l'objectif étant que 50 % des besoins en énergie des missions soient produits à partir de sources renouvelables d'ici à 2020;	b) Terminé
	c) Collecte des observations des missions grâce à un questionnaire standard, préparation de différentes options pour les missions qui ont répondu (12 sur 16) et simulations préliminaires;	c) En cours
	d) Avancement du projet de ferme solaire photovoltaïque du Centre de services mondial à Brindisi – installation de modules photovoltaïques d'une capacité 320 kWc, pouvant produire plus de 420 MWh par an;	d) Terminé
	e) Création d'une ferme solaire à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) – élaboration d'une étude de viabilité montrant qu'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques d'une capacité de quelque 600 kWc dans l'enceinte de la Mission;	e) Terminé
	f) Création d'une ferme solaire à la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) – élaboration d'une étude de viabilité montrant qu'il est possible d'installer une centrale solaire photovoltaïque produisant quelque 1MWc et établissement des documents nécessaires à l'appel d'offres;	f) Ressources environnementales insuffisantes
g) Installation de panneaux solaires photovoltaïques dans toutes les missions, l'objectif étant que 50 % des besoins en énergie des missions soient produits à partir de sources renouvelables d'ici à 2020.	g) En cours	

Annexe II

Liste des articles des stocks pour déploiement stratégiques obsolètes au 15 mars 2016

<i>Centre de coûts</i>	<i>Groupe</i>	<i>Valeur marchande (en dollars des États-Unis)</i>
Communications	Matériel audiovisuel	1 665
	Batteries	13 200
	Matériel de radiodiffusion	17 095
	Matériel complémentaire	3 231
	Consommables informatiques	2 774
	Matériel électrique	2 156
	Divers ^a	14 180
	Matériel radio	854 264
	Matériel satellite	16 021
	Outils et matériel	96 708
Total partiel		1 021 294
Ingénierie	Logements	189 717
	Groupes électrogènes	17 904
	Matériel divers	1 285
	Divers ^a	94 315
	Matériel de pompage	32 880
	Outillage non spécialisé	8 941
	Outillage et matériel de transport	25 868
	Matériel d'entrepôt	29
Total partiel		370 941
Informatique	Moniteurs	1 640
	Divers ^a	98 688
	Serveurs	7 108
	Outillage et matériel	83 360
Total partiel		190 796
Santé	Chantier opératoire	260 490
Total partiel		260 490

<i>Centre de coûts</i>	<i>Groupe</i>	<i>Valeur marchande (en dollars des États-Unis)</i>
Fournitures	Matériel d'appui aéroportuaire	1 449 808
	Matériel audiovisuel	3 197
	Jumelles	251
	Mobilier	32 419
	Électroménager	8 815
	Matériel de cuisine	4 265
	Matériel divers	34
	Matériel de bureau complémentaire	3 015
	Divers ^a	502 811
	Matériel de sécurité	106 749
	Outillage non spécialisé	285
	Outil et matériel de transport	290
	Matériel d'entreposage	78 439
	Armes	1 875
Total partiel		2 192 253
Transport	Installations d'aérodrome	7 630
	Engins du génie	486 602
	Véhicules légers	289 257
	Matériel de manutention	177 628
	Véhicules moyens	34 314
	Remorques	53 496
	Accessoires de véhicule	557 522
Total partiel		1 606 451
Total		5 642 225

Annexe III

Missions ayant bénéficié d'un appui à distance de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>N°</i>	<i>Mission bénéficiaire</i>	<i>Coût annuel</i>	<i>Recettes pour le Centre de services mondial</i>	<i>Observations</i>
1	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)	1 360,2	Néant	Assuré grâce à des emplois de temporaire équivalant à 14 postes à temps plein (1P-4, 1P-3, 3 agents du Service mobile et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national)
2	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)	665,3	Néant	Assuré grâce à des emplois de temporaire équivalant à 6 postes à temps plein (1P-4, 2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national)
3	Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	240,0	Néant	Assuré par du personnel contractuel pour l'équivalent de 3 postes à temps plein, recruté par l'intermédiaire des contrats cadres conclus avec Trigyn, au taux de 6 666 dollars/mois par équivalent temps plein
4	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	80,0	Néant	Assuré par du personnel contractuel pour l'équivalent de 1 poste à temps plein, recruté par l'intermédiaire des contrats cadres conclus avec Trigyn, au taux de 6 666 dollars/mois par équivalent temps plein
5	Mécanisme de surveillance humanitaire en République arabe syrienne	30,1	Néant	Les services contractuels nécessaires sont financés par la mission à hauteur de 2 507 dollars par mois
6	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	24,0	Néant	Les services contractuels nécessaires sont financés par la mission à hauteur de 2 000 dollars par mois

Annexe IV

Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

<i>Unité administrative</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i>	<i>Description</i>
	<i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>		<i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>	
Direction exécutive et administration				
Équipe de collaborateurs directs du Directeur	-1 D-1	Directeur adjoint		Réaffecté comme Chef des opérations logistiques
Bureau de la sécurité	+1 P-3	Agent de sécurité		Transféré depuis le Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications de Valence
	+1 GN	Assistant à la sécurité		Transféré depuis Brindisi
	-1 GN	Assistant à la sécurité		Transféré à Valence
	-1 GN	Assistant à la sécurité		Réaffecté comme assistant chargé des ressources humaines (Services de l'appui à la Base)
Total partiel	-1			
Services de l'appui à la Base				
Section des ressources humaines	+1 GN	Assistant chargé des ressources humaines		Réaffecté depuis Bureau de la sécurité
Section des services auxiliaires internes	-5 GN	Assistant (systèmes informatiques)		Transféré au Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
Total partiel	-4			
Service de la logistique				
Bureau du Chef	+1 D-1	Chef du Service de la logistique		Réaffectation comme Directeur adjoint au Bureau du Directeur
	+1 P-5	Logisticien (hors classe)		Reclassement comme Logisticien (hors classe)
	-1 P-5	Chef du Service de la logistique		
	+1 SM	Logisticien		Transféré depuis la Section des opérations logistiques
	+1 SM	Assistant au soutien logistique		Réaffecté depuis la Section des services centraux d'entretien et de réparation
	+1 GN	Assistant au soutien logistique		Réaffecté depuis la Section de la gestion du matériel
	-1 P-4	Chef du Centre des normes et études techniques		Réaffecté au Centre des normes et études techniques

<i>Unité administrative</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i> <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> <i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i> <i>Nombre de postes ou d'emplois</i> <i>Classe</i>	<i>Description</i>
	-1 P-3	Logisticien		Transféré à la Section de la gestion des biens et des ressources
	-1 GN	Assistant administratif		Transféré à la Section de la gestion des biens et des ressources
Total partiel	+1			
Section de la gestion des biens et des ressources	+1 P-4	Ingénieur		Création proposée de la Section de la gestion des biens et des ressources par le transfert de postes du Bureau du Chef de la Section de la gestion des biens et de la Section de la gestion des ressources
	+5 P-3	1 Logisticien, 1 Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks, 1 Administrateur chargé de l'approvisionnement, 1 Fonctionnaire chargé des transports, 1 Spécialiste de la gestion du matériel		
	+17 GN	(7) Assistant (gestion du matériel), (3) Assistant (stocks et approvisionnement), (1) Assistant aux réclamations, (2) Assistant d'équipe, (1) Assistant administratif, (1) Assistant aux fournitures, (1) Assistant (transports), (1) Assistant (gestion du matériel)		
Total partiel	+23			
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	+2 P-4	(1) Chef de la Section des services centraux d'entreposage et de distribution, (1) Chef de la Section des services centraux d'entretien et de réparation,		Création proposée de la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Transférés depuis la Section des services d'entreposage et de distribution; la Section des services centraux d'entretien et de réparation; la Section des opérations logistiques
	+2 P-3	Administrateur chargé de l'approvisionnement,		
	+1 SM	Fonctionnaire chargé des transports,		
	+82 GN	(7) Assistant au contrôle des mouvements, (8) Assistant d'équipe,		

<i>Unité administrative</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i>	<i>Description</i>
	<i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>		<i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>	
		(5) Assistant (stocks et approvisionnement),		
		(7) Assistant à la réception et à l'inspection,		
		(1) Assistant (stocks et approvisionnement),		
		(1) Assistant administratif,		
		(2) Assistant d'équipe,		
		(2) Technicien automobile,		
		(8) Mécanicien automobile,		
		(2) Chauffeur,		
		(6) Mécanicien (groupes électrogènes),		
		(14) Assistant (stocks et approvisionnement),		
		(18) Assistant (entrepôts),		
		(1) Assistant administratif		
Total partiel	+87			
Section des services d'entrepasage et de distribution	-1 P-4	Chef de la Section des services centraux d'entrepasage et de distribution		Transférés à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dont la création est proposée
	-2 P-3	Administrateur chargé de l'approvisionnement		
	-33 GN	(14) Assistant (stocks et approvisionnement), (18) Assistant (entrepôts), (1) Assistant administratif		
Total partiel	-36			
Section des services centraux d'entretien et de réparation	-1 P-4	Chef de la Section des services centraux d'entretien et de réparation		Transférés à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dont la création est proposée
	-1 SM	Fonctionnaire chargé des transports		
	-22 GN	(1) Assistant (stocks et approvisionnement), (1) Assistant administratif, (2) Assistant d'équipe, (2) Techniciens automobile, (8) Mécanicien automobile,		

<i>Unité administrative</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i> <i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i> <i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>	<i>Description</i>
		(2) Chauffeurs, (6) Mécaniciens (groupes électrogènes)		
	-2 GN	Technicien du matériel		Transférés à la Section de l'appui aux infrastructures technologiques du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
	-1 SM	Assistant (Transports)		Réaffecté au Bureau du Chef
Total partiel	-27			
Section des opérations logistiques	-1 SM	Fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection		Transféré au Bureau du Chef
	-27 GN	(7) Assistant au contrôle des mouvements, (8) Assistants d'équipe, (5) Assistant (stocks et approvisionnement), (7) Assistant à la réception et à l'inspection		Transférés à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dont la création est proposée
Total partiel	-28			
Section de la gestion des biens	-1 P-4	Ingénieur		Transféré à la Section de la gestion des biens et des ressources dont la création est proposée
	-3 P-3	(1) Administrateur chargé de l'approvisionnement, (1) Fonctionnaire chargé des transports, (1) Spécialiste de la gestion du matériel		
	-3 GN	(1) Assistant aux fournitures, (1) Assistant (transports), (1) Assistant (gestion du matériel)		
Total partiel	-7			
Section de la gestion du matériel	-1 P-3	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks		Transférés à la Section de la gestion des biens et des ressources dont la création est proposée
	-13 GN	(7) Assistant (gestion du matériel), (3) Assistant (stocks et approvisionnement),		

<i>Unité administrative</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i> <i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i> <i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>	<i>Description</i>
		(1) Assistant aux réclamations, (2) Assistant d'équipe		
	-1 GN	Assistant au soutien logistique		Réaffecté au Bureau du Chef
Total partiel	-15			
Centre des normes et études techniques	+1 P-4	Ingénieur écologue		Réaffecté comme Ingénieur écologue depuis le Bureau du Chef
Total partiel	-1			
Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications				
Bureau du Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	-1 D-1	Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications		Transféré à Valence
	+1 D-1	Chef du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications		Transféré depuis Brindisi
	-1 P-3	Agent de sécurité		Transféré au Bureau de la sécurité à Brindisi
	+1 SM	Technicien en télécommunications		Transféré depuis la Section de l'appui aux réseaux
	+1 GN	Assistant (systèmes informatiques)		Transféré depuis la Section de l'appui au centre informatique
	+5 GN	Assistant (systèmes informatiques)		Transférés depuis la Section des services auxiliaires internes du Service de l'appui à la Base
	+4 GN	Assistant aux télécommunications		Transférés depuis la Section de l'appui aux infrastructures technologiques
Total partiel	+10			
Section des systèmes d'information géospatiale	+1 P-5	Chef de la Section des systèmes d'information géospatiale		Emploi de temporaire transformé en poste
	+1 P-3	Spécialiste SIG		Emploi de temporaire transformé en poste
	+3 P-2	Spécialiste SIG		Emploi de temporaire transformé en poste
	+1 SM	Assistant SIG		Emploi de temporaire transformé en poste

<i>Unité administrative</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i> <i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i> <i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>	<i>Description</i>
	+5 GN	Assistant SIG		Emploi de temporaire transformé en poste
	-1 P-5	Chef de la Section des systèmes d'information géospatiale		Emploi de temporaire transformé en poste
	-1 P-3	Spécialiste SIG		Emploi de temporaire transformé en poste
	-3 P-2	Spécialiste SIG		Emploi de temporaire transformé en poste
	-1 SM	Assistant au système d'information géographique		Emploi de temporaire transformé en poste
	-5 GN	Assistant au système d'information géographique		Emploi de temporaire transformé en poste
Total partiel	-			
Section de l'appui au centre informatique	-1 GN	Assistant (systèmes informatiques)		Transféré au Bureau du Chef
	-1 GN	Assistant (systèmes informatiques)		Transféré à Valence
	+1 GN	Assistant (systèmes informatiques)		Transféré depuis Brindisi
Total partiel	-1			
Section de l'appui aux réseaux	-1 SM	Technicien en télécommunications		Transféré au Bureau du Chef
Section de l'appui aux infrastructures technologiques	-4 GN	Technicien adjoint en télécommunications		Transférés au Bureau du Chef
	+2 GN	Technicien du matériel		Transférés depuis la Section des services centraux d'entretien et de réparation du Service de la logistique
Total partiel	+6			
Unités hébergées				
Force de police permanente	-2 P-4	(1) Conseiller en matière de détention (1) Conseiller en matière de criminalité transnationale	-2 P-4	Supprimés au Centre de services mondial
	-2 P-3	(1) Spécialiste de la gestion du personnel (1) Spécialiste de la planification logistique	-2 P-3	Supprimés au Centre de services mondial

<i>Unité administrative</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Mouvements à la BSLB</i>	<i>Description</i>
	<i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>		<i>Nombre de postes ou d'emplois Classe</i>	
Service intégré de formation	-1 P-4	(1) Fonctionnaire chargé de la formation	-1 P-4	Supprimés au Centre de services mondial
	-2 P-3	(2) Fonctionnaire chargé de la formation	-2 P-3	Supprimés au Centre de services mondial
	-2 GN	(2) Assistant à la formation	-2 GN	Supprimés au Centre de services mondial
Total partiel	-9		-9	
Total			-9	
Postes soumis à recrutement international	-1		-1	
Postes soumis à recrutement national	+3		+3	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Emplois de temporaire soumis à recrutement international	-6		-6	
Emplois de temporaire soumis à recrutement national	-5		-5	
	-9		-9	

Abréviations : GN, Agent des services généraux recruté sur le plan national; SM : agent du Service mobile